



ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE NORD de la PICARDIE

73 rue René et Marcelle Sobo - 80090 AMIENS – ☎ : 03.22.43.43.84

Organise une séance de confirmation

Fédération des Chasseurs de l'Aisne

1 Chemin du Pont de la Planche

02000 BARENTON BUGNY

4 Juillet 2019

de 14h00 à 16h00



Engagement pour la présentation à l'**examen de confirmation** (1 par chien)

A retourner à l'A.C.T.N.P., 73 rue René et Marcelle Sobo 80090 AMIENS accompagné des frais de participation :

1^{er} Chien 40€, 2^{ème} Chien 30€ - appartenant au même propriétaire.

Race :

Date de naissance :

Sexe : Poil :

Nom du Propriétaire :

Couleur : Poids : Taille:

Adresse Complète :

Nom du Chien :

.....

N° au livre d'Origine :

.....

N° d'identification par tatouage français au F.C ou puce électronique :

Tel avec indicatif :

.....

Date et Signature :

Je déclare accepter sans restriction ni réserve les obligations ci-après. Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus.

J'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien et à moi-même ou causés par le dit chien.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas les présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de cette manifestation

**JOINDRE UNE ENVELOPPE TIMBRÉE A VOTRE
ADRESSE POUR L'ENVOI DE L'ACCUSE DE
RECEPTION**

✂

ATTENTION

Seuls les chiens préalablement identifiés par un tatouage lisible ou par puce électronique pourront être confirmés.

Raser éventuellement les poils à l'emplacement du tatouage.

Certaines races rares ne seront pas confirmées. Se renseigner au Secrétariat avant l'engagement.

La carte d'immatriculation du chien précisant le nom du propriétaire du chien doit être présentée au juge avec **le certificat de naissance** et le formulaire d'examen de confirmation rempli et signé par le propriétaire du chien. Si vous n'avez pas ce formulaire, demandez-le en arrivant, au Secrétariat de cette manifestation.

AGE MINIMAL POUR LA CONFIRMATION : 12 mois. Pas de limite maximale.

Sauf : Berger Allemand, Berger de Brie, Rottweiler, Dobermann, Risenschnauzer, Dogue allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Matin de Naples, Hovawart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Matin des Pyrénées, Dogue du Tibet, Fila Brasileiro, Matin Espagnol, Cao da serra da Estrela, Rafeiro de Alentejo, Chien du Pharaon, Podenco Ibicenco, Podenco Portuguais moyen et grand, Podenco Canario, Cirneco de l'Etna, Samoyède, Chien du Groenland, Akita Inu, Rhodésian Rigdeback, Retriever Labrador, Curly coated retriever, Flat coated retriever, Cheseapeake bay retriever, Nova scotia duck retriever, Golden retriever, Galgo, Sloughi, Greyhound, Azawakh, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Saluki, Lévrier Afghan : **15 mois**

Sauf Epagneuls Pékinois et Japonais : **10 mois**

Les frais de participation à l'examen de confirmation resteront acquis à l'A.C.T.N.P., même si le chien est refusé ou ajourné à la confirmation, ou ne peut être présenté.

Pour obtenir le pedigree définitif :

- Faire une photocopie pour vos archives du certificat de naissance rose et du formulaire de confirmation.

- Adresser à la S.C.C. en recommandé, le certificat de naissance et le formulaire de confirmation en y joignant le montant des frais de dossier. Tarif à demander au Secrétariat ou se renseigner auprès de la Société Centrale Canine : **Tél : 01. 49. 37. 54. 00**